

LA CHAPELLE SAINT-HUBERT

9 mars 2020

Dans le paisible hameau d'Hauterive, sur la place de la Culaz, se tient la chapelle qui fut fondée depuis des temps reculés sous le vocable de saint Hubert¹, patron des chasseurs. Ses murs de galets enduits sont couverts d'une toiture de tuiles plates à deux pans longitudinaux. L'entrée est encadrée de deux poteaux intérieurs supportant un gracieux clocheton avec abat-son, coiffé d'un toit en pointe de diamant couvert de tuiles écailles. Une croix métallique de conception récente surmonte l'ensemble. La porte d'entrée et deux baies en ogive aiguë cisèle finement la façade principale où une vierge contemporaine est logée dans une niche frontale. À l'intérieur, le bénitier de pierre daté 1538, scellé sur un socle parallépipédique sommairement taillé ne peut servir à la datation de l'édifice. Dans le chœur est placée une statue polychrome de saint Hubert, d'époque contemporaine.

L'état remarquable de cette chapelle est dû à l'importante restauration effectuée en l'an 2000. Pour conserver l'édifice depuis sa construction, il a fallu procéder périodiquement à des rénovations. L'une d'entre elles a été décidée par la communauté des habitants d'Hauterive. Pourtant, comme nous l'avons découvert récemment, cet oratoire n'avait alors qu'à peine trente ans, puisqu'édifié peu de temps avant 1625.

Édification de la Chapelle Saint-Hubert

Au début du XVII^e siècle, les habitants d'Hauterive disent souffrir de l'éloignement de leur église paroissiale située au bourg de Saint-Jean-le-Vieux. Il semble que celui-ci ne se mesure pas seulement en termes de distance géographique², mais aussi en termes de relations humaines. Ainsi, dans les années qui précèdent 1625, la communauté du village décide de bâtir un oratoire ou chapelle « *sous le vocable de la Bienheureuse Vierge Marie et Monsieur saint Hubert*³ », au prétexte que les vieillards et les malades doivent aussi bénéficier d'un lieu de recueillement proche de leur foyer. La construction s'élève progressivement dans un pré commun situé sur « *une parcelle appelée de la Cullaz, confinant icelluy oratoyre, la place du four commun dudict lieu du soyr, et le grand chemin du vent, le surplus dudict pré du mattin et bize* »⁴. Craignant l'opposition du patron de l'église, du prêtre et des luminiers de la paroisse, les responsables locaux ont obtenu directement les accords du « *Sieur Abbé d'Ambronay* » et de « *Monseigneur le Révérend Archevêque de Lyon* ».

-
- 1 Saint Hubert, évêque de Tongres, Maastrich et Liège Aurait vécu au VII^e siècle et serait mort à Liège en 727. Durant un séjour en Austrasie, se produisit le miracle célèbre : un cricifix lui apparut entre les bois d'un cerf qu'il poursuivait à la chasse ; apparition qui détermina sa foi religieuse (Le Petit Robert).
 - 2 Le trajet le plus court pour se rendre à pied à l'église paroissiale était le passage à talons toléré sur les terres de Champollon, longeant le canal et l'Oiselon, aménagé seulement au XX^e siècle, appelé encore « chemin de la messe » ou « chemin des morts ».
 - 3 Patron des chasseurs et des forrestiers.
 - 4 Archives départementales de l'Ain, 3E 1515, f°137, *Acte pour Messire Estienne Bachod prebtre et patron de lesglise parrochiale de St Jean le Vieux et la luminaire dudict lieu.*

C'est ainsi que le matin du 14 avril 1625, « *mardy de Pasques* », se trouvent assemblés à la porte de la chapelle à consacrer, Benoit Gorra, notaire royal de Saint-Jean-le-Vieux et greffier de Varey, et Pompée Fornier aussi notaire royal de Vieux et curial de Varey, Messire Étienne Francois Bachod Sieur de la Verdatière et patron de l'église paroissiale du dit Saint-Jean-le-Vieux, et avec lui Honnête Jean Devaux Guantin et Pierre Demias luminiers modernes⁵, François Ferrand prêtre desservant l'église paroissiale, Maître Benoit Desvigne praticien à Hauterive, Maître Estienne Desvigne notaire royal, François Desvignes Masin, François Desvigne Laurent, Thievin Desvigne Laurent, François Perrin, Louys Armand Tisserand, Thievin Perraud, Marcial Devaux, Pierre Armand Fanjot, Pierre Desvigne Mugnier, Pierre Desvigne Masin, et plusieurs autres habitants d'Hauterive venus pour assister à la bénédiction de la chapelle. Les témoins nécessaires à la bonne forme de l'acte reçu par les notaires sont : Honnête Jean Bricard des Blanchons⁶, bourgeois de Pont-d'Ain, Anthoine Suchet de Druillat, Roland Guillermin de Tour⁷, et Pierre Follet laboureur de Tiret.

Afin de lever tous malentendus, il est spécifié avant la bénédiction, que l'entretien, les frais d'ornements et les accessoires de la chapelle, seront à la charge des habitants du village et non à celle du luminaire de l'église paroissiale ; que la communauté maintiendra sa participation financière au luminaire paroissial, puisque composée de paroissiens, et que les prêtres de Saint-Jean-le-Vieux pourront venir célébrer la messe à la chapelle d'Hauterive. Sur ce bon compromis, on bénit la chapelle et la messe y est dite pour la première fois. La légende attribuant l'édification de la Chapelle Saint Hubert à un châtelain malchanceux ayant perdu son fils Hubert par noyade se trouve donc être inexacte.

La rénovation de 1651

À cette époque la chapelle d'Hauterive menace ruine car depuis sa construction l'entretien n'a pas été suivi, notamment pour la toiture. Comme la plupart des chapelles, celle-ci dispose dès sa fondation de revenus propres, généralement des terres et des vignes « *ascencés* » par un administrateur à des paysans qui les exploitent. Les chapelles fondées par les riches familles, nobles ou bourgeoises, sont gérées également par des notables. Pour la chapelle commune au village d'Hauterive, le gestionnaire est choisi parmi les plus compétents des habitants, et les revenus proviennent des fruits des arbres de la Cullaz, très probablement des noyers. L'administrateur doit pourvoir aux recettes et commander les travaux d'entretien nécessaires. Malheureusement, dans la période antérieure à 1651, les administrateurs successifs ont privilégié les dépenses fastueuses et négligé l'entretien. L'état de la chapelle est critique.



5 Nouveaux responsables de la Fabrique ou Luminaire.

6 Hameau actuel du Blanchon.

7 Tour était village de la paroisse d'Oussiat ; il est porté sur la carte de Taillot en 1706. Il s'agit en fait du hameau de Thol.

Le bâtiment nécessite des réparations tant intérieures qu'extérieures et la toiture menace de tomber en ruine. Pour faire rentrer les fonds et mener à bien les travaux nécessaires, les syndics Benoict Desvignes, Thomas Poncet et Claude Bidal Balme convoquent la population devant la grande porte de l'église paroissiale, le 5 novembre 1651. Durant cette assemblée, où sont présents les deux tiers des chefs de famille d'Hauterive, on entérine la nomination d'Honnête Philippe Levrat en tant que procureur spécial administrateur de la chapelle pour deux années. Il devra s'attacher à percevoir les revenus nécessaires et faire procéder aux réparations notamment les plus urgentes. Pendant la durée de son mandat, il devra rendre compte aux habitants, puis à son successeur. Le notaire royal Adrien Fornier reçoit cette délibération qu'il consigne dans un acte.

Dans les semaines suivant la signature de la procuration, Philippe Levrat ne souhaite pas prendre possession des lieux sans que soit établi un inventaire des ornements, objets utiles au culte, contenus dans un coffre. Peut-être manque-t-il déjà quelque objet, l'édifice étant mal clos. Toujours est-il que le notaire doit officier à nouveau, mais cette fois-ci devant la chapelle d'Hauterive, l'après-midi du 26 janvier 1652. S'y sont assemblés les habitants : Girard Michaud, consyndic⁸, Anthoine Ducheney, George Bidal Balme, Pierre fils et Pierre Desvignes Masin, Estienne Desvignes Laurent, Honneste Benoict Maza, Pierre Orset aîné, Claude Orset, Claude Perraud, Claude Armand dit Tisserand, Pierre Poncet Burnuiset, Claude Bidal Balme, Jean Baptiste Armand, Pierre Orset le jeune, Prosper Poncet Goyet, Thomas Poncet Goyet et Pierre Corcellu. Il est procédé à l'ouverture du coffre placé dans le chœur de la chapelle, où sont censés être, d'après les habitants, les ornements en question.

C'est un coffre en bois de noyer avec serrure. On y trouve les accessoires suivants :

- un calice d'étain, avec une patène aussi en étain, dans un petit sac de toile ;
- une chasuble violette à fleurs mêlées, doublée de toile de même couleur ;
- l'étole et sa manipule, assorties à la chasuble ;
- trois nappes à filets bâtards en façon de la Petite Venise⁹ ;
- deux oreillers presque neufs sur trois serviettes de fils grossiers ;
- un voile de calice façonné en soie plate de diverses couleurs doublé de toile prune ;
- deux oreillers pour mettre sous le missel, couverts de burat¹⁰ rouge d'un côté de vieux tafetas blanc garni autour de satin, toile façonnée de fils noirs et blancs ;
- un missel ;
- deux chandeliers d'étain ;
- deux chaînettes en étain ;
- une pierre sacrée pour célébrer la messe, garnie de bois de chêne ;
- cinq sols trois deniers en liards¹¹.

Sur quoi le dit Levrat, désormais chargé de la conservation des ornements, referme le coffre et en garde la clef. Levrat ne peut cependant pas être garant des vols qui pourraient être commis, les

8 Conseiller pour les syndics il n'avait qu'un rôle consultatif.

9 Sorte de linge orné de broderies, de motifs, de dentelles.

10 Étoffe de laine.

11 Soit 21 pièces en cuivre équivalent chacune à 1/4 de sol ou 1/80 de livre.

ouvertures la chapelle étant mal obturées. Observons que Maître Fornier ne cite que deux baies alors que nous en comptons trois aujourd'hui :

« ... l'on y pourroit aysément entrer [par la porte] et pareillement par la fenestre du costé du matin, sur l'autre où il ny a qu'une vitre rompue en divers endroicts, et n'est ladicte fenestre barrée qu'avec deux bastons de bois au plus large d'icelle, par où un homme pourroit librement passer, le dessus est plus estroict de ladicte fenestre estant garny de deux barreaux de fer qui servent de fort peu. »

Une étude archéologique du bâti pourrait déterminer quels ont été les remaniements effectués depuis 1652.

Un peu plus d'un siècle plus tard, les objets de culte ne sont plus logés dans la chapelle. Ils ne consistent plus qu'en un calice avec la patène, enveloppés dans un linge et renfermé dans un étui de cuir bouilli avec les deux burettes en étain. Ce sont les locataires de l'ancienne maison du seigneur d'Hauterive¹², qui en ont la garde, charge à eux de les remettre aux prêtres chaque fois qu'ils viennent dire la messe à Hauterive.



Phillipe Levrat s'est probablement bien acquitté de sa mission qui a collaboré à la conservation du monument. Parmi les messes dites à la chapelle, celles célébrant la fête de saint Hubert étaient particulièrement renommées pour la bénédiction des chasseurs, des armes et des chiens, tel que l'a mentionné le baron Raverat dans le tome II de ses « Vallées du Bugey », ouvrages édités en 1867.

La chapelle du village d'Hauterive était encore propriétaire, en 1791, de 4 mesures de terre, environ 32 ares 80, au lieu dit « Bois Berthod », mis en adjudication en tant que bien national pour 142 livres.

Après quatre cents ans, les habitants d'Hauterive peuvent oublier leur belle histoire de châtelain inconsolable et être fiers de ce qu'ont édifié leurs ancêtres, avec bienveillance, goût, élégance et ténacité.

12 Maison de Madame Degrillet qui était située face au moulin en 1776, au nord du pré des Sergatières.

Sources :

- Archives départementales de l'Ain – 3E 1534-f°163 – *Procuration passée par les habitants d'Aulterive à Honnête Philippe Levrat du dit lieu à cause de leur chapelle* – 1651.
- Archives départementales de l'Ain – 3E1535- f°31- *Inventaire des ornements de la chapelle d'Aulterive* – 1652.
- Archives départementales de l'Ain – 3E1644-f°8 – *Acte d'état de la maison de Mad^e Degrillet à Autherive* 1776.
- *Chroniques de l'Oiselon N°11*, Lucien Pérouze, mai 2000.
- *Les vallées du Bugey*, tome 2, baron Achille Raverat, 1867 – Réédition imprimerie de Lœillet – La Châtre, 1991.